Image not found or type unknown

refus employeur de verser salaire

Par **Hellebore**, le **13/05/2013** à **17:51**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie depuis fin avril.
J'ai travaillé tout avril à l'exception de 2 jours.
Mon employeur ne m'a pas versé mon salaire, habituellement versé par virement au début du mois suivant.
J'ai contacté mon employeur, il m'a dit qu'il me paierai par chèque, et que je dois venir chercher sur mon lieu de travail.
Or, je suis souffrante et je ne peux pas me déplacer.
A t il le droit de faire cela?
Est ce qu'on a le droit de ne pas payer ses employés lorsqu'ils sont en arret maladie. Je précise que mes collègues, même 2 autres qui ont été arretée 2 et 4 jours ont été payées par virement.
Je précise aussi qu'avant que je me mette en arrêt, mon employeur me harcelait moralement, en débinant TOUT ce que je faisais et en ne soulignant que le negatif de mon travail.
Je précise que l'arrêt maladie n'est pas lié au harcèlement, j'ai une infection dont j'ai du mal à me débarasser, et je suis épuisée.

Par **P.M.**, le **13/05/2013** à **19:28**

Bonjour,
Le paiement du salaire se fait normalement sur le lieu de travail mais vous pourriez prévenir l'employeur par lettre recommandée avec AR que s'il refuse de vous le faire parvenir, vous saisirez le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés